

# DIPLÔME D'EXPERTISE COMPTABLE

## ÉPREUVE 1 – RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE ET DÉONTOLOGIE DE L'EXPERT-COMPTABLE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SESSION MAI 2022**

**Durée de l'épreuve : 1 heure – Coefficient : 1**

*Le sujet se présente sous la forme d'une série de vingt questions indépendantes. Les questions doivent être traitées dans l'ordre. Les questions portant sur l'expertise comptable sont numérotées de 1 à 10 ; les questions portant sur le commissariat aux comptes sont numérotées de 11 à 20.*

*Pour l'ensemble des questions, les références des textes ainsi que le quantum des sanctions ne sont pas exigés des candidats.*

*Barème : 40 points pour l'ensemble des questions ; la note finale sur 20 est obtenue en divisant par deux le total des points.*

**SUJET****Questions portant sur l'expertise comptable. (20 points)**

1. Un maire et un député peuvent-ils être qualifiés de personnes politiquement exposées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ? (2 points)
2. Quelles conclusions peuvent être rendues à l'issue d'un contrôle qualité LBC-FT ? (1,5 point)
3. Quelles sont les différentes étapes du devoir de conseil ? (3 points)
4. Lors de la reprise d'un dossier par un confrère, l'expert-comptable sortant se trouve-t-il délié du secret professionnel vis-à-vis de son confrère ? (2 points)
5. Lors de la reprise du dossier par un confrère, l'expert-comptable sortant doit-il informer son confrère qu'il a effectué une déclaration de soupçon auprès des services de TRACFIN ? (2 points)
6. Une sanction de nature disciplinaire peut-elle être prononcée à l'encontre d'un expert-comptable qui ne s'acquitterait pas des cotisations dues à sa caisse de retraite professionnelle (CAVEC) ? (2 points)
7. Quelle a été la principale évolution du mode de scrutin pour les élections au Conseil Supérieur (aujourd'hui Conseil national) de l'Ordre des Experts-comptables qui ont eu lieu en 2020 ? (2 points)
8. Qu'est-ce que le mandat implicite ? (2 points)
9. Quels sont les différents critères permettant la mise en cause de l'expert-comptable dans le cadre de ses activités professionnelles en matière de responsabilité civile ? (2 points)
10. Citer trois situations qui peuvent obliger l'expert-comptable à effectuer une mise à jour de la lettre de mission de son client. (1,5 point)

**Questions portant sur le commissariat aux comptes. (20 points)**

**11.** Julie et Maxime sont tous les deux commissaires aux comptes et exercent leur profession dans des structures professionnelles distinctes. Julie veut déléguer à Maxime plusieurs mandats de commissariat pour qu'il mène les missions de certification à sa place, mis à part, bien entendu, la signature des lettres de mission et celles des rapports sur les comptes. Ce projet de délégation est-il possible ? Justifiez votre réponse. (2 points)

**12.** La « S.A. Sanitaire » exerce dans le sanitaire et social. Elle est astreinte à publier des comptes consolidés et envisage de nommer deux commissaires aux comptes :

- le cabinet Bérangère, spécialisé dans les comptes consolidés d'entités du secteur sanitaire et social ;
- le cabinet Damien, qui n'a aucun client dans le secteur sanitaire et social, et qui n'a aucun client qui établit des comptes consolidés.

Avant l'acceptation de cet exercice collégial, le cabinet Damien a loyalement prévenu le cabinet Bérangère de sa méconnaissance des comptes consolidés en général et du sanitaire et social en particulier. De ce fait il est convenu que le cabinet Bérangère accomplirait 90 % de la mission (en temps) et facturerait 90 % des honoraires totaux, tandis que le cabinet Damien ne prendrait que 10 % (en temps et honoraires). En revanche, et conformément à la NEP 100, le cabinet Damien ferait une revue attentive et critique des travaux menés par le cabinet Bérangère.

Le cabinet Damien peut-il accepter la mission ? Justifiez votre réponse. (2 points)

**13.** Quelles sont les trois principales limites de l'audit reconnues comme telles par la NEP 200 « *Principes applicables à l'audit des comptes mis en œuvre dans le cadre de la certification des comptes* » ? (3 points)

**14.** L'article R. 823-11 du code de commerce indique que les travaux de contrôle légal du commissaire aux comptes font l'objet d'un plan de mission et d'un programme de travail. Donnez une définition du plan de mission et du plan de travail. (3 points)

**15.** L'article 31 du code de déontologie mentionne trois catégories de personnes réputées exercer des fonctions dites sensibles au sein de la personne dont les comptes sont certifiés. Quelles sont ces trois catégories ? (3 points)

**16.** Quelles sont les trois conditions qui doivent être réunies pour entraîner la responsabilité pénale d'un commissaire aux comptes ? (1,5 point)

**17.** L'article L. 824-1 du code de commerce énumère trois infractions susceptibles d'entraîner la responsabilité disciplinaire du CAC. Quelles sont ces trois infractions ? (1,5 point)

18. Le commissaire aux comptes d'une société anonyme indique au conseil d'administration, réuni pour arrêter les comptes, qu'il refusera de les certifier si des provisions qu'il estime infondées ne sont pas modifiées. Le conseil d'administration refuse de modifier les comptes puis les adresse aux actionnaires. Le commissaire aux comptes rédige alors un rapport comportant un refus de certifier pour désaccord, puis il révèle le fait délictueux au procureur de la République. Trois semaines plus tard, l'assemblée générale approuve les comptes à la quasi-unanimité. Que doit faire le commissaire aux comptes après ce vote ? Quelle est la suite possible de cette situation ? (2 points)
19. Les dirigeants d'une entité refusent de communiquer à leur commissaire aux comptes des pièces qui lui sont utiles pour l'exercice de sa mission. Que doit faire le commissaire aux comptes ? (1 point)
20. Le commissaire aux comptes d'une entité estime que les diligences nécessaires à sa mission de certification impliquent un nombre d'heures de travail inférieur à celui du barème. Que doit-il faire ? (1 point)
-